



PROCES VERBAL

Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale
jeudi 25 avril 2024



MEMBRES PRESENTS

Le Président :

Éric BERDOATI

Les Elus :

Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président
Mireille GUEZENEC
Jean-Claude TREMINTIN
Virginie RECHAIN
Diane MICHOUDET
Nicolas PUJOL
Rafael MAYCHMAZ
Alain MONTET

Les Représentants des associations :

Claude BOGACZ
Isabelle GANCZ
~~Vincent NOEL~~
Catherine PERRAUDEAU
Alain RAVAILLER
Henri ROISIN
Gisèle THOMAS
Marc TIHY

Les pouvoirs suivants ont été donnés :

- Rafaël MAYCHMAZ à Alain MONTET
- Vincent NOEL à Marc TIHY
- Catherine PERRAUDEAU à Claude BOGACZ
- Alain RAVAILLER à Gisèle THOMAS

Assistaient également à la réunion :

Marie SANGOUARD, Directrice du Pôle Solidarité, Citoyenneté et Santé
Sylvie SOIRAT, Responsable du CCAS



SOMMAIRE

A. DELIBERATION	4
1. Désignation d'un secrétaire de séance	4
B. ADOPTION DU PROCES VERBAL	4
C. DELIBERATIONS	4
1. Signature contrats	4
2. Aide Sociale Légale	5
3. Aide Sociale Extra Légale.....	5
D. QUESTIONS DIVERSES	6



A. DELIBERATION :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide :

N°36 : DE NOMMER, secrétaire de séance, Sylvie SOIRAT, responsable du Centre Communal d'Action Sociale.

La délibération est adoptée à l'unanimité

B. ADOPTION DU PROCES VERBAL

- Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du jeudi 28 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

C. DELIBERATIONS

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil :

1. Signature contrats

N°37 : AUTORISE Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la société « A/D/M Spectacles », 27 allée du Télégraphe, 93340 LE RAINCY, représentée par Madame Michèle GUYETAND, pour l'animation musicale du repas de l'Amitié qui se déroulera samedi 7 décembre 2024 au restaurant municipal, 4 rue des Ecoles à Saint-Cloud.

Le coût de cette animation musicale s'élèvera à 920 € TTC (NEUF CENT VINGT EUROS TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°38 : AUTORISE : Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec l'association « Arabesque et Contretemps », 594 chemin de Pichabert, 83340 FLASSANS, représentée par Madame Anne-Laure BRUN, Présidente, pour l'animation musicale dans la salle de spectacle, « Paris Scintille » (trois artistes : 2 danseuses et 1 chanteuse), du goûter de l'Amitié qui se déroulera jeudi 20 juin 2024, au sein des Résidences Lelégard, 1 rue Lelégard, 92210 Saint-Cloud.

Le coût de cette animation musicale s'élèvera à 840,00 € non assujetti à la TVA (huit cent quarante euros non assujetti à la TVA).

La délibération est adoptée à l'unanimité

N°39 : AUTORISE : Monsieur Jean-Christophe PIERSON, Vice-Président, à signer un contrat avec la Sarl « Sur Mesure Spectacles », 58 Chemin du Murger à Jamais, 91620 LA VILLE DU BOIS, représentée par Monsieur Pierrick HAMIAUX, Gérant, pour la prestation musicale qui sera assurée en déambulation auprès des personnes alitées (un accordéoniste), lors du goûter de l'Amitié qui se déroulera jeudi 20 juin 2024 au sein des Résidences Lelégard, 1 rue Lelégard, 92210 Saint-Cloud.

Le coût de cette prestation musicale s'élèvera à 350,00 € TTC (Trois-cent-cinquante euros TTC).

La délibération est adoptée à l'unanimité



2. Aide Sociale Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'émettre un avis favorable pour les demandes suivantes :

N° 40 : Prise en charge par le Conseil Départemental de frais de placement en établissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité

N° 41 : Prise en charge du renouvellement par le Conseil Départemental de frais d'aide-ménagère.

La délibération est adoptée à l'unanimité

3. Aide Sociale Extra- Légale

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Conseil décide d'allouer les secours suivants :

N° 42 : secours financier de 599,99 € pour régler des frais d'électro-ménager.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Les membres du Conseil d'Administration s'étonnent du prix du lave-linge choisi qui semble élevé.

- **Sylvie SOIRAT** explique que le travailleur social a rencontré des difficultés à trouver une enseignante qui accepte de procurer son RIB et un paiement par le CCAS.
- **Marc TIHY** constate après recherches, que le coût pour un lave-linge/sèche-linge est cohérent.

N° 43 : secours financier de 500,00 € pour régler des frais de permis de conduire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Compte tenu de l'exposé de Monsieur le Vice-Président et des débats qui s'ensuivent, le Conseil décide de refuser le secours suivant :

N° 44 : secours financier de 300,00 € pour régler des frais d'électricité.

La délibération est adoptée par 12 voix « pour le rejet », 4 abstentions (Monsieur Henri ROISIN, Madame Gisèle THOMAS et pouvoir, Monsieur Jean-Claude TREMINTIN)

Les membres du Conseil d'Administration débattent longuement au sujet de cette demande d'aide financière.

En effet, l'enquête sociale est datée du 15 février 2024 et les justificatifs joints sont strictement identiques aux documents présentés lors du Conseil d'Administration du 18 janvier 2024 qui avaient fait l'objet d'un refus d'aide financière.

Aucun élément nouveau n'est apporté.

Afin de mieux comprendre le pourquoi de cette nouvelle demande et de mieux appréhender la situation financière de cette famille, Jean-Christophe PIERSON propose de recevoir Madame et Monsieur.

Un courrier leur sera donc adressé en ce sens.



D. QUESTIONS DIVERSES

Gisèle THOMAS demande quelle attitude adopter face à une personne qui « mendie » dans la rue.

- **Jean-Christophe PIERSON** invite les membres du Conseil d'Administration à systématiquement entrer en contact avec la personne.
S'il s'agit d'une personne clairement identifiable comme étant « Sans Domicile Fixe », il convient de l'orienter (ou de saisir) vers le CCAS qui alerte les services de maraude Croix Rouge et / ou le 115 pour qu'ils viennent à la rencontre de la personne.

Les dates des prochains Conseils d'Administration sont fixées comme suit :

- **Jeudi 23 mai 2024**, salle des Conseillers, à 18 h
- **Jeudi 20 juin 2024**, salle des Conseillers, à 18 h

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h.